

LE PVC S'INSCRIT DANS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Participation du SNEP au salon Equip'Baie 2016 -

du 15 au 18 novembre 2016

C'est sur son stand N° M101 (Hall 1) de la Porte de Versailles, que le Syndicat National de l'Extrusion Plastique (SNEP) sera présent au salon Equip'baie réunissant tous les professionnels spécialistes de la fenêtre, de la fermeture et de la protection solaire et leurs équipements.

A l'occasion de ce rendez-vous professionnel incontournable, le SNEP, représentant des acteurs majeurs de l'univers PVC, mettra à l'honneur ce produit plastique et son positionnement dans la chaîne de valeur de l'économie circulaire.

Le SNEP rassemble 50% des compoundeurs PVC, 79% des fabricants de profilés plastiques et 90% des gammistes fenêtres. Le syndicat comprend 41% d'extrudeurs, 34% d'extrudeurs-gammistes, 8% de compoundeurs et 17% de membres associés (métiers de la chimie, du film de plaxage et des régénérateurs).

La chaîne plastique aujourd'hui

Elle recouvre des entreprises spécialisées incluant les producteurs de matières plastiques et d'additifs, les fabricants de machines et d'outillages (filière, moules...), les transformateurs et les recycleurs. Le secteur bâtiment/construction est le 2^{ème} plus gros utilisateur de plastique après l'emballage. Les industries utilisent les produits plastiques parce qu'ils sont durables (pour une vie entière voire plus), rentables et esthétiques. La filière plastique en Europe réunit plus de 228 325 personnes, travaillant dans 4 790 entreprises pour un chiffre d'affaires annuel de 63,6 milliards d'euros. En 2015, 450 000 tonnes de PVC ont été utilisées en France, dont plus de 76% pour la construction et notamment pour les fenêtres en PVC qui représentent 60% du marché total de la fenêtre. Plus de 80% des menuiseries PVC sont fabriquées en France.

Des produits durables et énergétiquement efficaces

Depuis de nombreuses années, le SNEP s'implique sur la thématique environnementale à travers de nombreuses actions comme : la veille réglementaire, le suivi des écolabels et des démarches HQE®, des initiatives en faveur du recyclage, le programme européen Vinyl plus...

A ce titre, depuis 2005, le SNEP édite des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (**FDES**), dont l'objectif est de mettre à la disposition des professionnels du bâtiment des informations objectives et fiables sur les caractéristiques environnementales et sanitaires des produits en PVC. Il existe à ce jour quatre FDES collectives sur les volets roulants, les volets battants, les fenêtres PVC et les profilés PVC d'aménagement et de décoration (téléchargeables sur : ww.snep.org/fdes).

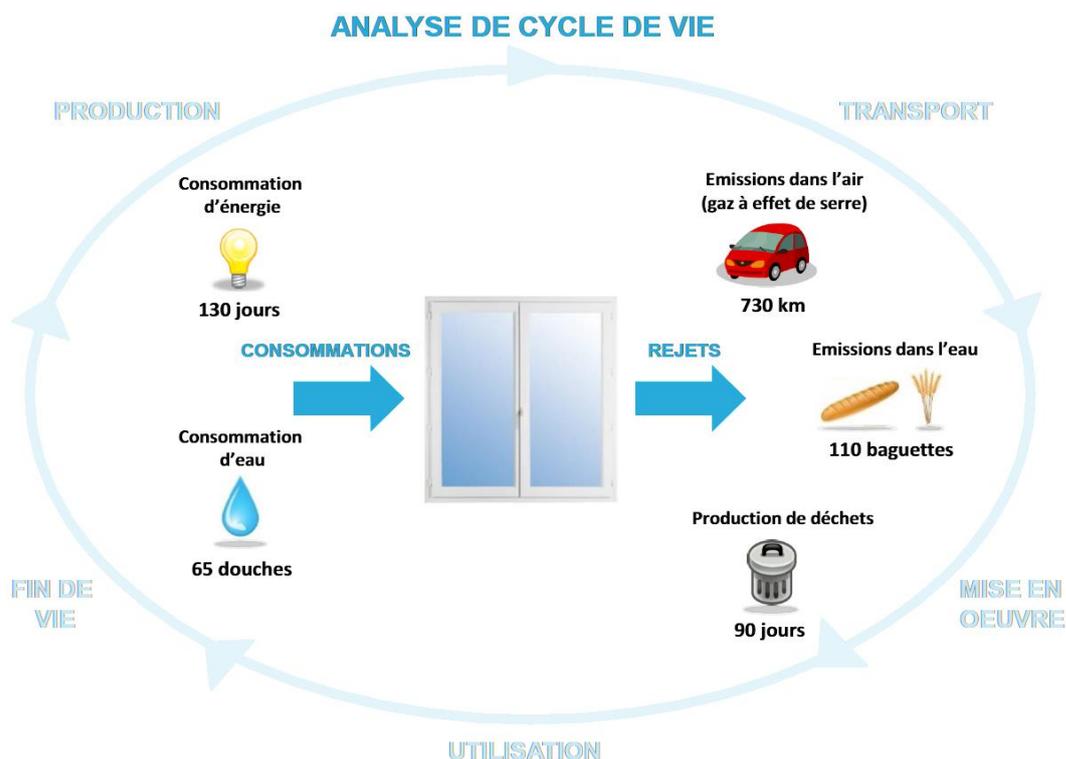
Les FDES consistent à étudier le cycle de vie d'un produit par l'analyse quantitative de ses impacts environnementaux : production, transport, mise en œuvre, utilisation et fin de vie. Ainsi, un bilan des consommations des ressources naturelles et des émissions dans l'environnement est réalisé, à chaque étape du cycle de vie, et les résultats sont directement exploités (consommations d'eau, consommation d'énergie...) ou traduits en indicateurs d'impacts potentiels sur l'environnement (changement climatique, pollution de l'eau...).

Conformément aux exigences de la norme NF P 01-010, une dizaine d'indicateurs d'impacts ont été étudiés dans le cadre des FDES sur les fenêtres et portes fenêtres en PVC.

Pour avoir une vision plus concise et plus simplifiée des impacts pris en compte dans les FDES, le SNEP a réalisé une étude type* sur une unité fonctionnelle standard : **une fenêtre de 2,26 m² (H = 1,48 m ; L = 1,53 m) en PVC teinté dans la masse ou plaxé à double vitrage 4-16-4 sur une durée de vie typique de 30 ans.**

L'analyse du cycle de vie de cette fenêtre est alors exprimée en :

- **Énergie primaire** : consommation d'environ 3 700 méga joules d'énergie primaire non renouvelable, soit l'équivalent d'environ **130 jours d'utilisation d'une ampoule de 100 watts** ;
- **Consommation d'eau** : environ 3 800 litres, soit l'équivalent d'environ 65 douches ;
- **Déchets** : environ 140 kg de déchets, soit l'équivalent de la **production de déchets d'un français pendant environ 90 jours** ;
- **Émission de CO₂** : environ 160 kg éq. CO₂, soit l'équivalent des émissions de gaz à effet de serre générées pour parcourir environ **730 km en voiture** ;
- **Émissions de substances nutritives dans l'eau** (phosphates, nitrates...) : environ 0,120 kg éq. phosphates, soit l'équivalent des émissions dans l'eau générées pour la production du blé (33 kg) nécessaire à la fabrication d'environ **110 baguettes de pain.**



* Étude réalisée par le cabinet BIO by Deloitte

Enfin, pour prendre en considération l'impact complet du cycle de vie de la fenêtre, il est important de rappeler son rôle isolant pour les bâtiments et les économies de chauffage et de climatisation qu'elle permet de réaliser, assurant ainsi des réductions significatives des émissions de CO₂.

La fin de vie du produit PVC et son recyclage

En 2015 en France, 26 000 tonnes de profilés PVC ont été recyclées, soit l'équivalent d'1 million de fenêtres réutilisées en grande partie dans les profilés PVC : fenêtre, volet, clôture, portail. Sur les 25,8 millions de tonnes de déchets plastiques générées tous les ans en Europe, 29,8 % sont recyclées, 39,6 % sont valorisées énergétiquement et 30,6% sont mises en décharge.

Afin d'accroître encore le volume du PVC recyclé et son utilisation dans les menuiseries, le SNEP a défini 4 actions majeures, toutes soutenues par les adhérents du syndicat :

- **Augmenter la collecte** avec la mise en place d'un réseau de 190 points de collecte par les 3 régénérateurs - PAPREC, SUEZ et VEKA RECYCLAGE - membres associés du SNEP. Une carte en ligne interactive facilite l'accès pour les professionnels : www.snep.org/collecte-recyclage/ ;
- **Organiser la filière** via la charte recyclage du SNEP élaborée dans le cadre de sa démarche de qualité QualiPVC fenêtre : les menuisiers séparent et trient leurs chutes de fabrication, les recycleurs collectent et transforment ces chutes et les profilés en fin de vie, les extrudeurs-gammistes ré-extrudent dans leurs profilés PVC ces matières recyclées ;
- **Contribuer à la qualité des matières recyclées** en participant au développement d'une industrie de recyclage performante via le respect d'un cadre normatif et de certification ;
- **Favoriser l'utilisation de la matière recyclée** grâce à sa prise en compte dans les normes, les marques de qualité et les organismes de certification français.

Les menuisiers intégrés à l'économie circulaire du PVC avec QualiPVC fenêtre

Les menuisiers s'inscrivent dans le cycle de vie du PVC et peuvent contribuer de façon significative à son économie circulaire. C'est pour cette raison que le syndicat a créé la charte recyclage SNEP dans la marque QualiPVC fenêtre, qui valide la qualité de la menuiserie PVC et sa fabrication en France.



Avec la marque QualiPVC fenêtre, les menuisiers PVC peuvent justifier de la rigueur et de la traçabilité de leur process. Ils s'engagent aussi à respecter le règlement d'usage de la marque, la charte recyclage du SNEP et les conditions du droit d'usage de la marque. QualiPVC fenêtre leur permet de s'inscrire dans une démarche qualitative durable, de valoriser et de prouver la qualité de leur fabrication française via un auditeur indépendant mandaté par le SNEP (SOCOTEC).

La marque QualiPVC fenêtre prend en compte la diversité et la complexité des fenêtres PVC et s'applique à la totalité de la production des menuiseries PVC d'un site. Ce sont donc toutes les fenêtres, les portes fenêtres, les ensembles composés (équipés ou non d'une fermeture) et les portes extérieures réalisés en PVC qui sont concernés par cette marque de qualité.

Le SNEP et l'école Boule :

un partenariat pérenne autour de la création, de la transformation et du recyclage du PVC.

Après deux premières éditions réussies sous les thèmes de « Magnifier le PVC » et « Upcycler le PVC, ou l'art de donner une seconde vie au PVC », le SNEP renouvelle son partenariat avec l'École Boule pour une édition 2016/2017 placée sous le thème de « Révéler le PVC, perspectives d'espace pour QualiPVC ». La créativité des étudiants et la richesse de leurs projets sont de nouvelles occasions pour valoriser et scénariser la marque. L'association du SNEP et de l'école Boule est l'occasion de promouvoir le matériau PVC et de faire, auprès des futurs designers, de la pédagogie autour du métier de l'extrusion et des produits qui en sont issus.



www.snep.org

www.snep-partenariat.org

Les adhérents du SNEP



Service de presse
Laure TORTET & Maëva LAMBERT

ALURE
COMMUNICATION
+33 (0) 6 82 66 06 04 - l.tortet@alurecom.fr
+33 (0) 5 82 75 27 31 - m.lambert@alurecom.fr

Anne-Marie LAYLLE
Responsable de la communication
Tél. : 01 53 32 79 79 - am.laylle@syplast.org